SEANCE DU 15 décembre 2017 à 20h00

Le 15 décembre 2017, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.

Date de la convocation : 08-12-2017 Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, CONTAT Pascal, VENDRASCO Isabelle,

MARCHAND Chantal, FAVRE Valérie, WURTZ François, PARENT Marie-Claire, MESSINA Jonathan, GIRARDY Stéphane, VERNEY Cédric, BOCQUET Christophe, CADOUX Frédéric

FANTINI Cécile, LAFONT Michaël **Etaient absents excusés :** HELF Philippe **Etaient absents :** Stéphane GIRARDY

Procurations : HELF Philippe à MARCHAND Chantal **A été désignée secrétaire de séance** : FAVRE Valérie

En début de séance, Monsieur le Maire demande, à titre exceptionnel l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour : convention SPA/Commune de Vaulx. En effet, ce document est nécessaire pour régler la cotisation 2017. Elle n'est parvenue à la mairie que dernièrement malgré de nombreux rappels.

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte de rajouter à l'ordre du jour la question : convention SPA/Commune de Vaulx

1) Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2017

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des décisions prises par délégation Néant

- <u>Urbanisme</u>: 3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

Date	Document	Pétitionnaire	adresse	Parcelle cadastrale	Objet	Avis de la commission
17/10/17	DP 074 292 17 X 0022	MILLION Olivier	211 route des Usses	A 1206	Abri de jardin	favorable
17/10/17	DP 074 292 17 X 0023	RAVOIRE Vincent	17 rte des Châtaigniers	A 125	Clôture	opposition
03/11/17	DP 074 292 17 X 0024	MAILLET Romain	611 route de Lagnat	E 246 - 248 - 249 - 251	Carport (démontable)	Pièces complémenta ires
07/11/17	PC 074 292 17 X 0016	PELLETER David / JACQUET Stéphanie	202 route d'Hauteville	D 559	Maison individuelle	Demander étude de sol avis défavorable du spanc
10/11/17	DP 074 292 17 X 0025	GOUIN David	1690 route d'Hauteville	D 832	Abri de jardin	favorable

17/11/17	PC 074 292 17 X 0012 M 01	XUEREB David / ESTERMANN Estelle (MIKIT)	45 rue des Jonquilles	C 404	Agrandissement du garage: nouvelles dimensions: 4.00 m x 8.40 m (au lieu de 3.60 m x 8.40 m)	favorable
24/11/17	DP 074 292 17 X 0026	AUBLIN Jean- François	165 route de Sillingy	A 677	Rénovation toiture et création ouvertures et modification fenêtre en porte d'entrée	favorable

4) <u>Déclaration d'Intention d'Aliéner 2017-011</u>

Le rapporteur donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-011, déposée par Maître Matthieu KOCH-CHEVALIER pour les parcelles D 1559 et D 835 au hameau de Bellossy pour une surface globale de 8 a 29ca pour un montant de 95 000,00 €. Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption les parcelles D 1559 et D 835 au hameau de Bellossy pour une surface globale de 8 a 29ca pour un montant de 95 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur les parcelles D 1559 et D 835 au hameau de Bellossy pour une surface globale de 8 a29ca pour un montant de 95 000,00 €.

5) TARIFS 2018

Madame Marchand propose à l'Assemblée DE FIXER les tarifs 2018 ainsi qu'il suit :

NATURE/ANNEE	Tarifs	Tarifs
	2018	2017
LOCATION SALLE COMMUNALE		
Repas, soirée privée (journée simple)	135.00 €	135.00 €
Repas, soirée privée (du samedi matin au dimanche inclus)	200.00 €	200.00 €
Repas, soirée privée (le week end entier VSD)	275.00 €	275.00 €
théâtre - spectacle	100.00 €	100.00 €
<u>Caution</u> :		
Location de la salle	1 500.00 €	1 500.00 €
Ménage	150.00 €	150.00 €
LOCATION A TITRE PRECAIRE		
Ecole appartement Sud	656.33 €	650.47 €
Ecole appartement Nord	558.60 €	553.61 €

Mairie appartement Sud	432.19€	428.33 €
Mairie appartement Nord	399.77 €	396.20 €
CIMETIERE		
Concession cinquantenaire le m2	100.00 €	100.00 €
Case columbarium cinquantenaire	500.00 €	500.00 €
PHOTOCOPIES		
Feuille A4	0.10 €	0.10€
Feuille A3	0.20€	0.20€
Feuille A4 couleur	0.70€	0.70€
Feuille A3 couleur	1.50 €	1.50 €
COMMERCE AMBULANT		
Location de l'emplacement (par mois)	32.00 €	32.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

DE VALIDER les tarifs tels que proposés par le rapporteur

Administration générale:

6) Décision modificative

Sans objet

7) motion carte judiciaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de motion pour la sauvegarde de la Cour d'Appel de Chambéry et le Tribunal de Grande Instance de Thonon les Bains.

Monsieur Wurtz peut comprendre la nécessité de réformer la carte judiciaire dans des zones qui perdent de la population, mais ne voit pas l'utilité de fermer des structures judiciaires dans des zones où la population est en pleine extension.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **-PROTESTE** énergiquement contre tout projet de suppression de la Cour d'Appel de Chambéry, dont le maintien est garanti par le pacte de l'annexion et constitue, pour les deux Savoie et Chambéry, un droit intangible ;
- **DEMANDE** que, par une déclaration formelle et solennelle, faite sous la meilleure forme qu'ils aviseront, le Gouvernement et le Parlement reconnaissent et proclament définitivement ce droit acquis ;
- **SE PRONONCE** pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Thonon-Les-Bains, en tant que juridiction de plein exercice
- **SOLLICITE** que cette juridiction soit confortée par la création, en son sein, d'un pôle pénal de l'instruction à même de répondre aux besoins avérés du ressort
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la République, à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, à MM les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, à MM

Les Sénateurs et Députés de la Savoie et de la Haute-Savoie et à tous autres auxquels la Municipalité jugera opportun de communiquer.

- **CHARGE** le maire de la transmission de la présente aux destinataires ci-dessus, auxquels il convient d'ajouter Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Départemental à titre d'expression d'une position déterminée de la collectivité

8) Subvention classe de mer

Monsieur Wurtz propose au Conseil de participer à la classe de mer 2018 à hauteur de 10 € par jour par élève, le Conseil Général participant dans les mêmes proportions.

Le nombre d'élèves est actuellement de 22 élèves, ce qui porterait à 1 760 € la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 10 € par jour par élève, soit un montant total de 1 760.00 € (10€ par 8 jours par 22 enfants), le Conseil Général participera dans les mêmes proportions et d'inscrire cette somme au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

D'ACCEPTER de de participer à hauteur de 10 € par jour par élève, soit un montant total de 1 760.00 € (10€ par 8 jours par 22 enfants), le Conseil Général participera dans les mêmes proportions.

DE DIRE que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018

9) Remboursement de frais GERELLI Alain

Madame Marchand propose à l'Assemblée de rembourser les avances de fonds faites pour le compte de la commune à :

Monsieur GERELLI Alain pour le règlement de cartouches d'encre pour un montant de 57,98 €.

En l'absence de Monsieur GERELLI, intéressé par cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

DE REMBOURSER les avances de fonds faites pour le compte de la commune à :

Monsieur GERELLI Alain pour le règlement de cartouches d'encre pour un montant de 57,98 €.

10) Convention 3 Ptits points

Madame Marchand explique qu'une réunion a été organisée avec les communes de Vaulx, Nonglard, Saint-Eusèbe et Thusy et les membres de l'association Trois P'tits Points.

Les termes de la convention ont été révisés avec l'accord de toutes les parties.

Madame Marchand donne lecture des termes de la convention.

Monsieur Wurtz précise que le plus gros souci de l'association est de trouver un directeur pour les centres de loisirs.

Madame Marchand rappelle à l'Assemblée que la commune de Vaulx participe au fonctionnement du Centre de Loisirs Intercommunal géré par l'association 3 P'tits Points.

La commune de Nonglard s'associant au projet, il convient de revoir les termes de cette convention arrivée à échéance.

Madame Marchand donne lecture de la convention à intervenir entre toutes les parties.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention à intervenir entre les communes de Saint-Eusèbe, Thusy, Nonglard et Vaulx et l'association 3 P'tits Points et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER les termes les termes de la convention à intervenir entre les communes de Saint-Eusèbe, Thusy, Nonglard et Vaulx et l'association 3 P'tits Points

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention

11) Convention Association des Parents d'Elèves

Madame Marchand rappelle à l'Assemblée que la commune de Vaulx participe au fonctionnement de la cantine gérée par l'association APE. En contrepartie, la commune reçoit de l'APE une somme de 0.916 € par repas facturé.

Une réunion avec les membres du bureau a eu lieu. Les termes de la convention ont été revus.

Deux sujets ont été abordés :

1/ Les tours de surveillance de cantine : actuellement les parents doivent surveiller la cantine entre 6 et 7 fois par an. Ils ne souhaitent plus le faire. La commune va étudier la possibilité de remplacer un parent par un agent communal si le rythme repasse à 4 jours par semaine.

2/ La cuisinière n'a reçu aucune autorisation des deux parties pour aller faire les courses pour la cantine, sauf pour aller chercher le pain à la boulangerie de Vaulx. Les élus ne souhaitent pas prendre de risque de rupture de la chaîne du froid.

Madame Marchand donne lecture de la convention à intervenir entre toutes les parties.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune de Vaulx et l'association APE et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER les termes les termes de la convention à intervenir entre la commune de Vaulx et l'association APE.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention

12) Convention SPA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la SPA intervient sur le territoire de la commune pour la mise en fourrière des animaux errants.

Une participation par habitant est demandée chaque année à la commune.

Il donne lecture de la convention à intervenir entre toutes les parties.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune de Vaulx et l'association SPA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER es termes de la convention à intervenir entre la commune de Vaulx et l'association SPA

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention

13) Temps scolaire et périscolaire 2018-2019

Monsieur Wurtz explique à l'Assemblée que l'État a autorisé l'inspecteur d'Académie et à revoir le fonctionnement adapter les rythmes scolaires.

Un premier retour d'expérience permet de reconnaître l'efficacité des temps d'aménagement périscolaires pour les primaires, mais pour les maternelles, ce rythme occasionne de la fatigue. Il n'y a pas de possibilité de différencier les primaires des maternelles.

Il faut que le conseil d'école se réunisse, porte à la connaissance de l'académie par courrier sa position avec une lettre en appui du maire de la commune.

Une réunion a eu lieu à l'initiative de la mairie de Lornay pour envisager une décision unifiée sur le canton. Les avis semblent se diriger vers la semaine des 4 jours.

Deux dates limite sont fixées pour l'envoi des réponses : le 15 janvier et le 15 mai

Une note dont les élus sont destinataires a été envoyée aux parents, afin qu'ils puissent exprimer leurs sentiments. Les réponses sont demandées pour le 22 décembre au plus tard.

Un conseil d'école extraordinaire aura lieu le 11 janvier. Le vote se fera à bulletins secrets. Les courriers portant le positionnement de la commune et du conseil d'école devront être envoyés dès le 12 janvier.

- Intercommunalité:

14) Taxe sur les transports

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de mettre en place une vraie politique de transport à partir de la ville centre − le financement du service se fera par les taxe ménages, le produit de vente des tickets (prix du ticket : 1 €) et la taxe sur les transports. Cette taxe peut être portée à un maximum de 0,9 % de la masse salariale. Sur Rumilly, le taux serait de 0.35 %, soit 23 € par salarié. Bien que la commune de Rumilly ne souhaite pas instaurer cette taxe, le groupe des maires ruraux a décidé de voter ce taux de 0.35%

15) Carte transports scolaires rentrée 2018

Monsieur Wurtz explique la réunion qu'il y a eu au conseil départemental. Il s'agissait de préciser la carte des transports scolaires 2018 puisque le nouveau collège de Rumilly va ouvrir en septembre 2018. Les élèves de Thusy, Saint-Eusèbe et Vaulx vont rebasculer du collège de Poisy sur le collège Clergeon à Rumilly.

16) Dissolution du syndicat de la Veïse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la dissolution du Syndicat de la Veïse qui concernait Montagny, Chapeiry Saint Sylvestre.

Travaux:

17) Avancement des Travaux

- Travaux de voirie

La réception des travaux a été signée

- Bâtiments publics

La deuxième dalle est coulée pour le bâtiment technique-

Les entreprises ont cessé le travail jusqu'au 8 janvier.

Les travaux du local médical avancent mais l'architecte a rencontré une difficulté : la dalle est cassée et le videsanitaire n'est pas ventilé.

Questions diverses

Inauguration maison médicale

1^{er} samedi de mars – une réunion de préparation aura lieu le 22 janvier

Vœux du maire

12 janvier 2018

Repas des anciens

14 janvier 2018

Levée de séance à 22H30

SIGNATURE APPROBATION DU PV DU 15 DECEMBRE 2017			
BOCQUET Christophe			
CADOUX Frédéric			
CONTAT Pascal			
FANTINI Cécile			
FAVRE Valérie			
GERELLI Alain			
GIRARDY Stéphane			
HELF Philippe			
LAFONT Michael			
MARCHAND Chantal			
MESSINA Jonathan			
PARENT Marie-Claire			

VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	